

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNE DE VALOUSE

Envoyé en préfecture le 21/03/2025  
Reçu en préfecture le 28/03/2025  
Publié le 04/04/2025  
ID : 026-212603633-20250308-2025\_03\_06-DE

Séance du 8 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 1<sup>er</sup> mars à 10 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Janine AMAR, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	7
En exercice	7
Qui ont pris part à la délibération	6
Date de la convocation	04/03/2025

Présents : Mesdames AMAR Janine et ROUSSIN Christine, Messieurs BASQUIN Lilian, BUR Frédéric, LIEVAUX Émilien, MIRANDA Raphaël, BROCHEC Frédéric

Absents : 0

Secrétaire de séance : BASQUIN Lilian

Objet : TERRAIN POUR IMPLANTATION CITERNE (DECI)

Délibération n°2025-03-06

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contexte règlementaire en matière de Défense Extérieur contre l'Incendie (DECI) a fortement évolué depuis 2010. Actuellement la commune dispose d'un seul dispositif de Défense Extérieur contre l'Incendie : une bouche à incendie à proximité du Hameau de Valouse. Toutefois ce dispositif ne respecte pas les contraintes d'accessibilité et ne fournit pas les volumes nécessaires au RDDECI. En effet, il est préconisé l'installation de citernes à usage des services incendies.

Par la Délibération n°2024-10-02 - Approbation de devis pour la citerne DECI, le Conseil Municipal a décidé de poser une citerne centrale de 240 m<sup>3</sup> et de faire appel pour cela à l'entreprise Gravure Industrielle Altenbach.

La parcelle B0040 de 3ha63 appartenant à la famille ROUSSIN remplit ces conditions. Un bail de 30 ans lui est proposé au tarif de 300 (trois cents) Euros/an. LE SDIS (Service d'Incendie et de Secours) confirme l'intérêt de cet emplacement. Finalement, le propriétaire refuse la mise à disposition de son terrain.

Un terrain situé en face et appartenant au GFA des 4 Saisons est étudié mais pose un problème de clôture.

L'emplacement de la parcelle B0039 appartenant au GFA des 4 Saisons conviendrait mais un poteau de communication installé dessus devrait être enlevé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

**DECIDE** de continuer à prospecter sur la commune afin de trouver un terrain.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire de Valouse,  
Janine AMAR

POUR : 6  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 1

